

07.06.2021 - 14:08 Uhr

Plus de temps avec papa: Allianz Suisse porte le congé paternité à huit semaines

Wallisellen (ots) -

Afin de favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, Allianz Suisse accorde désormais un congé paternité de huit semaines aux jeunes pères. Cette réglementation entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2021.

La naissance d'un enfant est sans aucun doute un moment particulièrement émouvant pour de nombreuses jeunes familles, mais elle implique aussi de nouveaux défis et de nouvelles contraintes. Afin de permettre aux jeunes pères de mieux concilier vie professionnelle et vie privée et de profiter plus sereinement de l'arrivée de bébé, Allianz Suisse a décidé de porter le congé paternité accordé à ses employés de deux à huit semaines. Allianz Suisse renforce ainsi également l'égalité des droits dans le cadre de sa stratégie Diversity & Inclusion.

"La société évolue et les besoins changent rapidement. Cette nouvelle réglementation en faveur des pères nous permet, en outre, de renforcer notre position d'entreprise moderne et favorable à la famille, car en effet, rien n'est plus important que la famille dans la vie", souligne Severin Moser, CEO d'Allianz Suisse. "Nous améliorons ainsi notre attractivité en tant qu'employeur, d'autant que cette flexibilité accrue s'applique non seulement au congé paternité mais aussi au congé maternité et à nos modèles de temps de travail."

La flexibilité, un atout essentiel

Le nouveau congé paternité de huit semaines, qui peut être pris sur une base hebdomadaire ou journalière garantissant ainsi une grande flexibilité, entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2021. Par ailleurs, Allianz Suisse offre la possibilité de réduire de 20% son taux d'occupation jusqu'à 12 mois suivant la naissance et de prendre en outre jusqu'à huit semaines de congé sans solde. Allianz Suisse soutenant la parentalité sous toutes ses formes, cette nouvelle disposition s'applique également aux couples de même sexe et en cas d'adoption.

Contact:

Hans-Peter Nehmer
Téléphone: 058 358 88 01; e-mail: hanspeter.nehmer@allianz.ch

Bernd de Wall
Téléphone.: 058 358 84 14; e-mail: bernd.dewall@allianz.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008591/100872184> abgerufen werden.